organeo

OCT
2026

Catalogue de formation

COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Référent·e de site
Guide composteur·rice
Maître composteur·rice



Table des matières

QUI SOMMES-NOUS ?	**03**
NOS INTERVENANTS	**04**
NOS FORMATIONS	**6**
Présentation	**7**
Parcours de formation	**10**
PRATIQUE	**25**
Règlement de nos formations	**26**
Contact	**30**

Avec le soutien de

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Biodéchets
Prévention-Gestion de proximité

À Propos

QUI SOMMES-NOUS ?

OrgaNeo adhère à la charte de gestion de proximité des biodéchets. Nous vous proposons des formations adaptées à vos besoins et conformes au **référentiel Acteurs-Formations du Réseau Compost Citoyen** soutenu par l'ADEME.

Pour la parfaite compréhension des sujets traités, nos techniques d'animations privilégient les **travaux pratiques**, le **partage d'expériences** et l'**échange** entre les formateur·rice·s et les participant·e·s. Que ce soit pour la théorie ou la mise en pratique, nos formations sont toujours **dispensées sur des sites de compostage en activité** qui permettent d'illustrer nos enseignements à partir d'exemples concrets.

Notre organisme de formation est certifié :

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Certification qualité délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



À Propos

NOS INTERVENANT·E·S



Alan LE JELOUX

CO-FONDATEUR D'ORGANEO

Associé co-fondateur d'OrgaNeo, formateur et maître composteur (diplômé du Comité Jean Pain), j'ai une expérience de plus de 10 ans dans l'accompagnement des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets auprès des collectivités territoriales et des entreprises.



Hélène FENIOUX

CHARGÉE DE PROJETS COMPOSTAGE
FORMATRICE

Maître compostrice, je pilote les missions compostage de proximité en Île-de-France pour lesquelles j'assure la coordination des interventions et des partenaires d'OrgaNeo. J'anime les formations de référent·e de site de compostage ainsi que guide composteur·rice.



Camille RABAT

CHARGÉE DE PROJETS COMPOSTAGE
FORMATRICE

Je coordonne et j'interviens sur le terrain dans le cadre de l'accompagnement des opérations de PG-Prox en Île-de-France. J'interviens aussi en formation référent·e de site de compostage, guide composteur·rice et sur les questions de réseaux de référents.



Nathalie WEBER

CHARGÉE DE PROJETS COMPOSTAGE FORMATRICE

J'accompagne les établissements de restauration collective dans leurs projets de prévention du gaspillage alimentaire et le compostage de proximité des biodéchets.
J'interviens lors des formations de référent·e·s de site.



Yvon PRADIER

MAÎTRE COMPOSTEUR EXPERT INDÉPENDANT

Depuis toujours passionné par la nature, j'ai pu allier depuis plusieurs années mes passions pour la communication, la nature avec un métier riche et complet qu'est l'exercice de maître composteur.
Avec l'Ecole du Compost, j'encadre de nombreux projets de compostage partagé, de lombricompostage et de toilettes sèches.



Benoît WULVERYCK

MAÎTRE COMPOSTEUR EXPERT INDÉPENDANT

Depuis 2008, actif dans le montage de jardins et de sites de compostage partagés comme bénévole puis comme professionnel. Passionné par le cycle du vivant, la magie des sols et l'alchimie du compost, je suis transmetteur de compréhension et de recherche de solutions partagées.



Hermann MOLONGO

COORDONNATEUR DE L'ASSOCIATION SAINT-MARTIN DE PORRES

Spécialiste de l'ingénierie de formation pour adultes et la coordination des structures associatives, formateur de référent de site et de guide composteur depuis 2017, pour les sessions organisées aux Antilles (Guadeloupe / Martinique).



Nos formations

Présentation

DE NOS FORMATIONS

NOS PARCOURS DE FORMATION



Référent·e de site

Les référent·e·s de site (RS) sont des **personnes relais d'une aire de compostage partagée** (en résidence, dans un quartier etc.) ou en établissement (école, collège, EHPAD). Elles/Ils informent les participant·e·s des règles de fonctionnement du site et assurent le suivi des opérations de compostage.



Guide composteur·rice

Les guides composteur·rice·s (GC) sont des **ambassadeur·rice·s de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets**, qui maîtrisent les principes fondamentaux du compostage. Leur rôle est d'informer et de sensibiliser différents publics dans le cadre d'opérations de prévention et de gestion des biodéchets. Elles/Ils mobilisent et accompagnent les référent·e·s et les usager·ère·s des sites de compostage de proximité.



Maître composteur·rice

Les maîtres composteur·rice·s (MC) sont des **professionnel·le·s, référent·e·s technique et animateur·rice·s de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets**. Elles/Ils coordonnent et mettent en place des opérations de compostage domestique, de compostage partagé et de compostage autonome en établissement. Elles/Ils animent et forment les relais mobilisés sur leur territoire.



Présentation

DE NOS FORMATIONS



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Nous privilégions les **méthodes actives** afin de permettre aux stagiaires d'expérimenter eux-mêmes les notions à assimiler, qu'il s'agisse de savoirs, savoir-faire ou savoir-être. Ces méthodes reposent sur le principe selon lequel les **stagiaires sont motivés** et retiennent bien mieux quelque chose s'ils le découvrent, le pratiquent et le valident eux-mêmes. Dans ce cadre, nous sommes amenés à utiliser **différents outils** tels que des jeux, brainstormings et exercices pratiques seul ou en petits groupes afin de rendre les **stagiaires actifs.** Lors des sessions de formation, nous cherchons à favoriser les **échanges** de pratiques entre les personnes présentes.

- Accueil dans une **salle dédiée à la formation**
- Documents **supports de formation** projetés
- **Exposés** théoriques
- Ateliers participatifs, **mise en pratique**
- Mise à disposition en ligne de **documents et ressources** à l'issue de la formation
- Accès à un **espace personnel de formation en ligne**

Afin de pouvoir donner accès à chaque personne à son espace personnel de formation en ligne, contenant toutes les ressources liées à la formation, nous vous demanderons une **adresse mail unique par personne lors de l'inscription.**



SUIVI ET ÉVALUATION

- Questionnaire de **recueil des attentes** envoyé avant la session de formation
- Signature d'une feuille d'émargement
- Questions orales ou écrites pour **évaluer les connaissances acquises**
- **Ateliers participatifs** durant la formation
- **Formulaire de satisfaction**
- **Attestation de présence**



BLOCS DE COMPÉTENCES ET PASSERELLES

Nos formations sont découpées en modules correspondant à des blocs de compétences. Chaque module fait l'objet d'une **attestation de fin de parcours**. Ainsi, si vous êtes contraint·e d'arrêter l'une de nos formations en cours de route, vous pouvez la reprendre ultérieurement. Les modules de base guide composteur·rice doivent être validés pour suivre les modules de spécialisation de la même formation. Par ailleurs, tous les modules de formation guide composteur·rice doivent être validés pour suivre la formation maître composteur·rice.

ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes avec un handicap mental réduit (sous réserve d'autonomie dans les déplacements et les actions de la vie courante).
Nos formations ne sont pas adaptées aux personnes malentendantes et malvoyantes ou aux personnes avec un handicap physique qui ne leur permet pas de se déplacer

Marion LECERF

RESPONSABLE FORMATION
RÉFÉRENTE HANDICAP

formation@organeo.com
09 72 19 68 66



NOS STAGIAIRES EN PARLENT

Plusieurs intervenants présents lors de sessions à la fois de « théorie » et de « pratique » : cela apporte à la fois une bonne complémentarité sur les sujets abordés et un dynamisme dans les échanges.

STÉPHANIE H.

Formation vraiment intéressante, et qui répond aux enjeux actuels, à savoir la protection de l'environnement et le problème de nos déchets

RICHARD G.

Une belle équipe d'experts, toujours disponibles. Très bonne animation de groupe.

EDITH C.

Très bon formateur qui connaît son domaine sur le bout des doigts. Il a su rendre cette formation dynamique et non ennuyante. Ses compétences et connaissances m'ont fait voir le compostage sous un autre angle.

SABRINA S.

9,3/10

C'est la note moyenne attribuée par nos stagiaires aux sessions de formation à la prévention-gestion de proximité des biodéchets en 2025.

RÉFÉRENT·E DE SITE

PUBLICS

Habitant·e·s bénévoles, salarié·e·s d'entreprise (restauration collective, paysage, ...), gardien.ne.s d'immeuble

Formation INTRA
Présentiel
5 à 15 personnes
1 jour (soit 7 heures)

PRÉ-REQUIS

Maîtriser le français
(à l'oral et à l'écrit)

OBJECTIFS

A l'issue de ce module, les stagiaires seront capables de :

- Connaître différentes solutions de prévention et pratiques les techniques de compostage
- Expliquer les consignes d'utilisation d'une installation de compostage partagé au autonome en établissement
- Diagnostiquer le fonctionnement d'une installation et contribuer à son suivi
- Tenir un tableau de bord de suivi d'une installation

TARIFS

Contactez-nous pour obtenir un devis correspondant au programme de votre choix et à vos attentes. Pour information, nos tarifs sont établis sur la base suivante :

1 JOURNÉE : 1260 € TTC
ET ½ JOURNÉE : 660 € TTC

Les tarifs indiqués pour les formations sont hors frais de déplacement / hébergement de l'intervenant·e.



Vous souhaitez organiser une session de formation ? Obtenir un devis ?

Contactez-nous :

formation@organeo.com • 09 72 19 68 66

Nous traitons vos demandes sous 10 jours ouvrés en moyenne.

RÉFÉRENT·E DE SITE

PROGRAMME

Unité de formation RS1 - 0,5 jour
Exercer la formation de référent·e de site : les fondamentaux

RS11 : Principes techniques et pratiques du compostage

- Enjeux de la gestion de proximité des biodéchets
- Types et caractériqtiques des biodéchets
- Processus du compostage
- Utilisations du compost

Unité de formation complémentaire - 0,5 à 1 jour
Module de spécialisation

La formation de référent·e de site est à compléter avec l'un des modules de spécialisation du parcours Guide composteur·rice (voir pages suivantes) :

- GC21 : Gestion intégrée des déchets verts
- GC22 : Compostage partagé
- GC23 : Compostage en établissement
- GC24 : Lombricompostage (ou vermicompostage)
- GC25 : Compostage de toilettes sèches



GUIDE COMPOSTEUR·RICE

RS7639 - Accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 26/06/2026

PUBLICS

Particuliers, salarié·e·s du privé et du secteur associatif, paysagistes, agents de collectivités, élu·e·s

Formation INTER ou INTRA
Présentiel - 5 à 15 personnes
Parcours complet certifiant :
6 jours (soit 42 heures)

PRÉ-REQUIS

- Compréhension de la langue française et facilités d'expression écrites et orales
- Ouverture d'esprit, adaptabilité
- Accès à et maîtrise des outils informatiques basiques (traitement de texte, email, navigation internet, etc.)
- Capacité à manier des outils de jardinage et à faire de la manutention légère

OBJECTIFS

- Connaître le contexte et les enjeux de la gestion des déchets en France et la place de la gestion de proximité des biodéchets
- Maîtriser les principes fondamentaux du compostage et les techniques complémentaires (paillage, mulching, broyage, etc.)
- Savoir composter, utiliser les bons outils, (ré)équilibrer le compost et faire les manipulations appropriées
- Savoir informer et communiquer sur le compostage auprès de différents publics
- Maîtriser les méthodologies de mise en oeuvre de compostage partagé, de compostage en établissement, de lombricompostage, de compostage de toilettes sèches ou de gestion intégrée des déchets verts
- Se spécialiser, approfondir et renforcer ses aptitudes dans le domaine du compostage

CERTIFICATION

Selon les modalités de la certification enregistrée au répertoire spécifique sous le n° RS7639 :

- **Épreuve écrite** sous forme de devoir sur table de **40 minutes** en fin de session
- Épreuve écrite sous forme de **portfolio** (modalités présentées le dernier jour de la session)
- **Épreuve orale** sous forme d'entretien à distance avec le jury de 20 minutes (modalités présentées le dernier jour de la session)

Les épreuves, orales et écrites, doivent être passées dans les **12 mois suivants les modules en présentiel.**

Depuis 2023, 134 de nos stagiaires se sont inscrits à la certification. 58 d'entre eux ont terminé la totalité des épreuves (écrit et oral). Le taux d'obtention de la certification est de 83%.

GUIDE COMPOSTEUR·RICE

RS7639 - Accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 26/06/2026

CALENDRIER SESSIONS INTER

Retrouvez le **planning de nos sessions** et faites votre pré-inscription sur le **site du Réseau Compost Citoyen** dont nous sommes adhérents. Après votre préinscription, nous reprendrons contact avec vous pour préparer le dossier d'inscription correspondant à vos attentes et votre mode de financement.

TARIFS

Formation INTER - Avec certification - 6 jours

Repas du midi inclus, hors hébergement

- **Prise en charge** : 2250 € TTC/personne + 250 € TTC/personne pour les frais d'examen
- **CPF** : 2110 € TTC/personne incluant les frais d'examen
- **France Travail** : 2100 € TTC/personne incluant les frais d'examen
- **Autofinancement** : 750 € TTC/personne + 250 € TTC pour les frais d'examen

Seules les formations certifiantes sont éligibles au CPF. Pour ce mode de financement, selon les conditions générales d'utilisation de la plateforme, le dossier doit être soumis sur MonCompteFormation au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

Formation INTER - Sans certification - 2,5 à 5,5 jours

Repas du midi inclus, hors hébergement

- **Prise en charge** : 375 € TTC/personne/jour
- **Autofinancement** : 125 € TTC/personne/jour

Formation INTRA - 2,5 à 6 jours

- 1260 € TTC/jour (hors forfait déplacement et hébergement de l'intervenant·e)

Si vous souhaitez organiser une formation certifiante, des frais d'examen sont à prévoir en supplément à hauteur de 250 € TTC/personne.

Vous souhaitez organiser une session de formation ? Obtenir un devis ?

Contactez-nous :

formation@organeo.com • 09 72 19 68 66

Nous traitons vos demandes sous 10 jours ouvrés en moyenne. En cas de prise en charge de votre formation par un organisme financeur, un délai supplémentaire de traitement de votre dossier est à prévoir. Ce délai peut être variable en fonction de l'organisme financeur.

GUIDE COMPOSTEUR·RICE

RS7639 - Accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 26/06/2026

PROGRAMME

GC11 : Principes techniques et pratiques du compostage (1 jour)

- Contexte et enjeux de la gestion de proximité des biodéchets
- Catégories de biodéchets et caractéristiques
- Principes du compostage, gestion et entretien du compost
- Observations et manipulations

GC12 : Communication et argumetnaires (0,5 jour)

- Principes de la communication appliqués au compostage de proximité
- Analyse critique d'outils de communication
- Méthodes de communication et argumentaires adaptés aux publics cibles
- Expressions individuelles

GC13 : Rôle et missions du Guide Composteur·rice (0,5 jour)

- Statuts du Guide Composteur
- Mobilisation, animation, audit, accompagnement
- Définition des actions sur un territoire en articulation avec la collectivité, les référents et le Maître Composteur

GC21 : La gestion intégrée des déchets verts (1 jour)

- Réglementation, typologies et gisement de déchets verts
- Techniques de gestion intégrée, mise en oeuvre et retours d'expériences
- Complémentarité avec le compostage de proximité, intérêts pour la biodiversité
- Observations et manipulations, visites de sites

GC22 : Le compostage partagé en immeuble (0,5 jour)

- Réglementation et spécificités du compostage partagé
- Méthodologies de mise en oeuvre de projet, retours d'expériences et outils de suivi
- Rôles des acteurs et parties prenantes
- Observations et manipulations, visites de site



GUIDE COMPOSTEUR·RICE

RS7639 - Accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 26/06/2026

GC23 : Le compostage autonome en établissement (0,5 jour)

- Réglementation et spécificités du compostage en établissement
- Méthodologies de mise en oeuvre de projet, retours d'expériences et outils de suivi
- Rôles des acteurs et parties prenantes
- Observations et manipulations, visites de site

GC24 : Le lombricompostage (0,5 jour)

- Histoire du lombricompostage et techniques
- Rôles et physiologie des vers de compost
- Caractérisation des gisements et des flux de biodéchets
- Fonctionnement d'un lombricomposteur individuel (montage, démarragen entretien, récolte)

GC25 : Le compostage des résidus de toilettes sèches (0,5 jour)

- Contexte et enjeux de l'utilisation de toilettes sèches
- Réglementation, lecture d'analyses bactériologiques et agronomiques de composts de toilettes sèches
- Modèles de toilettes sèches individuelles et collectives
- Gestion, entretien et utilisation du compost, règles d'hygiène

GC26 : Opération de lutte contre le gaspillage alimentaire (0,5 jour)

- Enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Règlementation
- Etat des lieux quantitatif
- Acteurs clés et identification de solutions

Examen de certification écrit et présentation des consignes pour le portfolio : 0,5 jour





GUIDE COMPOSTEUR·RICE

RS7639 - Accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 26/06/2026

COMPÉTENCES D'UN·E PROFESSIONNEL·LE CERTIFIÉ·E

- **Présenter les différents procédés techniques** indispensables au bon fonctionnement des équipements de Prévention et Gestion de proximité des biodéchets, dans le but de conseiller les usagers, en veillant au bon démarrage, à la prise en main et à la mise en œuvre des équipements.
- **Réaliser auprès de différents publics** (ménages, producteurs non ménagers de biodéchets, scolaires, autres usagers) **des démonstrations et travaux pratiques** dans le but de montrer les gestes et actions indispensables au bon fonctionnement d'un équipement de PGProx, en utilisant des supports existants tels que des installations déjà mises en place, des sites de démonstration, des stands de sensibilisation, et en précisant les postures adaptées à la santé et sécurité des personnes.
- **Argumenter auprès du grand public** en prenant en compte la diversité des cibles, y compris les personnes en situation de handicap, afin de démontrer l'utilité de la PGprox en s'appuyant sur une situation donnée dans un contexte déterminé.
- **Identifier les rôles, fonctions et liens entre les différents acteurs de la PGprox de son territoire**, afin de trouver des prescripteurs et relais de terrain bénévoles et salariés, en menant un travail de recherche documentaire et des rencontres avec ces acteurs.

GUIDE COMPOSTEUR·RICE AU QUOTIDIEN

Le.la Guide Composteur est un.e véritable **ambassadeur·rice** de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets ("**PGprox**"). Il.Elle intervient au plus près des citoyen·nes et des structures locales pour **encourager, installer et pérenniser des pratiques de PGprox et de retour au sol** de la matière organique sur son territoire.

Situé.e entre le terrain et la coordination, il.elle rayonne sur plusieurs sites, quartiers ou établissements. C'est **l'animateur·rice du système** : son rôle est de **sensibiliser**, **accompagner** les habitants et structures, **soutenir** les Référent·es de Site, **diagnostiquer et corriger** les dysfonctionnements simples, et favoriser la **participation** et la **mobilisation locale**.

Missions détaillées :

- **Informer les publics** sur les **enjeux** de la gestion des **biodéchets** et du **compostage de proximité**
- **Promouvoir** la prévention des biodéchets.
- **Favoriser** les changements de comportements
- **Organiser** des ateliers, stands et animations pédagogiques
- **Accompagner** les habitants dans l'apprentissage des bonnes pratiques
- **Mettre en place** des opérations et les dispositifs associés
- **Suivre** les opérations et remonter les informations au.à la Maître Composteur
- **Mettre en place les actions correctives** planifiées par le.la Maître Composteur
- **Mobiliser**, **fédérer** les usagers

Retrouvez toutes les informations, conditions d'exercice, débouchés et perspectives d'évolution sur la fiche dédiée du Réseau Compost Citoyen national : Fiche fonction - Guide Composteur

MAÎTRE COMPOSTEUR·RICE

RS6733 - Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 19/07/2024

PUBLICS

Agent·e·s de collectivité locale, salarié·e·s d'association ou d'entreprises, personnes en reconversion professionnelle, élu·e·s en charge des déchets et/ou de la transition environnementale

Formation INTER ou INTRA
Présentiel - 5 à 15 personnes
Parcours complet certifiant :
7 jours (soit 49 heures)

PRÉ-REQUIS

- Compréhension de la langue française et facilités d'expression écrites et orales
- Suivi de la totalité des modules de la certification RS7639 « Guide Composteur »

OBJECTIFS

- Expliquer le principe de fonctionnement et l'intérêt du compostage, mettre en place un site de compostage, l'entretenir, réaliser des diagnostics partagés
- Maîtriser les étapes de réalisation d'une opération de compostage de proximité
- Identifier les enjeux, les démarches et les solutions de réduction et de valorisation des biodéchets, promouvoir le compostage de proximité
- Adapter sa prestation en fonction du public et élaborer des outils de communication
- Identifier les rôles et missions des RS, GC et MC ; recruter et encadrer les GC
- Mettre en place un projet de compostage de proximité, rédiger un mémoire et avoir un regard critique

CERTIFICATION

Selon les modalités de la certification enregistrée au répertoire spécifique sous le n° RS6733 :

- Épreuve écrite sous forme d'un rapport
- Épreuve orale de 30 minutes (présentation du rapport écrit et entretien avec le jury)

Depuis 2023, 21 de nos stagiaires ont soutenu leur mémoire MC5. Le taux d'obtention de la certification est de 86%.

MAÎTRE COMPOSTEUR·RICE

RS6733 - Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 19/07/2024

CALENDRIER SESSIONS INTER

Retrouvez le planning de nos sessions et faites votre pré-inscription sur le **site du Réseau Compost Citoyen** dont nous sommes adhérents. Après votre préinscription, nous reprendrons contact avec vous pour préparer le dossier d'inscription correspondant à vos attentes et votre mode de financement.

TARIFS

Formation INTER - Avec certification - 7 jours (tutorat inclus)

Repas du midi inclus, hors hébergement

- **Prise en charge** : 3000 € TTC/personne + 350 € TTC/personne pour les frais d'examen
- **CPF** : 2830 € TTC/personne incluant les frais d'examen
- **France Travail** : 2450 € TTC/personne incluant les frais d'examen
- **Autofinancement** : 1000 € TTC/personne + 350 € TTC pour les frais d'examen

Seules les formations certifiantes sont éligibles au CPF. Pour ce mode de financement, selon les conditions générales d'utilisation de la plateforme, le dossier doit être soumis sur MonCompteFormation au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

Formation INTRA - 6 jours (hors tutorat et hors certification)

- 1260 € TTC/jour (hors forfait déplacement et hébergement de l'intervenant·e)

Si vous souhaitez organiser une formation certifiante, des frais d'examen sont à prévoir en supplément à hauteur de 350 € TTC/personne ainsi qu'un jour tutorat par stagiaire (1260 € TTC/jour).

Vous souhaitez organiser une session de formation ? Obtenir un devis ?

Contactez-nous :

formation@organeo.com • 09 72 19 68 66

Votre traitons vos demandes sous 10 jours ouvrés en moyenne, sous réserve de la transmission par vos soins des attestations de parcours guide composteur·rice ou du questionnaire des prérequis complété. En cas de prise en charge de votre formation par un organisme financeur, un délai supplémentaire de traitement de votre dossier est à prévoir. Ce délai peut être variable en fonction de l'organisme financeur.

MAÎTRE COMPOSTEUR·RICE

RS6733 - Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 19/07/2024

PROGRAMME

Unité MC1 : Perfectionnements techniques (2 jours)

MC11 : Diagnostiquer une opération de gestion de proximité des biodéchets

- Techniques de gestion de proximité des biodéchets
- Saisonnalité de la production
- Idées reçues
- Fiches types pour la conduite d'un diagnostic de site de compostage partagé ou en compostage autonome en établissement
- Réglementation

MC12 : Analyser le fonctionnement des sols

- Définition et description du système écologique « sol »
- Propriétés, constituants et êtres vivants
- Formation de l'humus
- Transformations biologiques et faune du sol
- Interactions sol-compost
- Conditions d'applications des composts

MC13 : Pratiquer différentes techniques

- Matériels et équipements de compostage de proximité
- Dimensionnement des installations
- Montage des tas et mélanges de déchets carbonés et azotés
- Analyse de résultats : ouverture des tas, commentaires, animation



MAÎTRE COMPOSTEUR·RICE

RS6733 - Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 19/07/2024

PROGRAMME

Unité MC2 : Animer et mettre en place des opérations (2 jours)

MC21 : Animer et mettre en place des opérations de prévention - gestion domestique

- Diagnostic de territoire
- Consultation des usager·ère·s sur leurs pratiques et besoins
- Sélection des équipements et solutions
- Accompagnement des usager·ère·s
- Suivi et évaluation des opérations

MC22 : Animer et mettre en place des opération de prévention - gestion partagée

- Consultation des parties prenantes
- Méthodes et outils de concertation des acteur·rice·s
- Organisation et réalisation des diagnostics de sites
- Dimensionnement et sélection des équipements
- Mobilisation et formation des référent·e·s de site
- Encadrement des relais de terrain
- Suivi et évaluation des opérations

MC23 : Animer et mettre en place des opéations de prévention - gestion autonome des établissements

- Réglementation sanitaire et déchets
- Méthodes et outils de concertation des acteur·rice·s
- Organisation et réalisation de diagnostics de sites
- Dimensionnement et sélection des équipements
- Mobilisation et formation des référent·e·s de site
- Encadrement des relais de terrain
- Suivi et évaluation des opérations



MAÎTRE COMPOSTEUR·RICE

RS6733 - Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 19/07/2024

PROGRAMME

Unité MC3 : Informer les différents publics (1 jour)

MC31 : Analyser les enjeux, les publics cibles, les stratégies

- Organisation et compétences des collectivités locales
- Problématique biodéchets des acteur·rice·s et partenaires aux différents niveaux de production et de gestion
- Réseaux nationaux et outils collaboratifs
- Stratégies d'opérations de prévention-gestion de proximité des biodéchets

MC32 : Adapter ses prestations en fonction du public cible

- Catégories de publics cibles et argumentaires
- Techniques de communication
- Analyse d'outils de communication
- Elaboration d'un support de communication

MC33 : Repérer les spécificités de la gestion autonome en établissement

- Problématiques biodéchets des producteurs non-ménagers
- Contraintes sanitaires et réglementaires
- Diagnostic de territoires
- Modalités de gestion autonome et collective





MAÎTRE COMPOSTEUR·RICE

RS6733 - Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 19/07/2024

PROGRAMME

Unité MC4 : Mobiliser et accompagner les relais de terrain (1 jour)

MC41 : Définir les rôles et missions des guides composteurs et des référents de site

- Architecture du dispositif de formations P-GProx
- Fonctions et rôles des référent·e·s de site, guides composteur·rice·s, maîtres composteur·rice·s et chargé·e·s de mission déchets
- Identification d'actions possibles sur les territoires

MC42 : Animer des groupes ou réseaux de relais de terrain

- Identification des besoins
- Sélection et recrutements des personnes
- Montée en compétence des relais
- Animation des groupes
- Conditions d'encadrement

MC43 : Organiser le suivi des relais de terrain

- Suivi et évaluation des actions
- Méthodes et outils
- Opérations exemplaires

Unité MC5 : Conduire et évaluer un projet de gestion des biodéchets sur un territoire (2 jours)

MC51 et MC52 : Définir le cadre du projet et identifier les critères d'évaluation

- Objectifs et attentes du module : monter son projet et rédiger son mémoire
- Définition et conduite de projets
- Evaluation des conditions de réussite
- Consultation des mémoires d'ancien·ne·s stagiaires
- Assistance aux soutenances orales des d'ancien·ne·s stagiaires

Tutorat : Accompagnement pour la préparation de la soutenance

- Echanges avec la/le stagiaire
- Relectures, corrections et validation du mémoire de fin de parcours MC
- Transmission du dossier au jury
- Organisation de la soutenance orale



MAÎTRE COMPOSTEUR·RICE

RS6733 - Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 19/07/2024

COMPÉTENCES D'UN·E PROFESSIONNEL·LE CERTIFIÉ·E

- C1 - **Rendre compte** à des interlocuteurs variés (collectivités, clients…), des pratiques et des solutions disponibles, dans le but de mettre en place d'un projet de PGprox en s'appuyant sur le contexte réglementaire et les enjeux territoriaux.
- C2 - **Mobiliser des méthodes d'enquête et de caractérisation des biodéchets** afin d'évaluer quantitativement et qualitativement le gisement d'un territoire donné en utilisant les indicateurs spécifiques relatifs aux différents biodéchets (production, volume, masse...) dans le but d'identifier la solution la plus adaptée au projet.
- C3 - **Mener une consultation et/ou des entretiens** auprès des usagers et autres acteurs concernés par une opération de PGprox dans le but de créer une dynamique collective qui réponde à leurs besoins, en prenant en compte leur diversité, et leurs situations de handicap, le cas échéant.
- C4 - **Décrire les étapes clés d'une opération de PGprox** pour permettre la mise en place d'un projet concret de prévention et de valorisation de proximité de biodéchets
- C5 - **Argumenter le choix des solutions techniques et matérielles** les plus adaptées aux besoins du projet, en utilisant une grille d'analyse multicritères (comparatif, dimensionnement, coûts, garantie, capacités, fonctionnalités, accessibilité aux personnes en situation de handicap), et assurer les bonnes conditions de leur mise en œuvre.
- C6 - **Collecter des indicateurs de suivi** d'un projet et/ou d'évaluation d'une opération de PGprox, pour analyser et restituer les résultats sous forme de bilan, en s'appuyant sur les relais de terrain afin d'obtenir les informations pertinentes en vue de l'amélioration continue du projet.
- C7 - **Identifier, mobiliser et accompagner dans l'évolution de leurs compétences des relais de terrain bénévoles et salariés** (Guides Composteurs, référents de site, agents des espaces verts et de restauration…) pour mettre en place les conditions adéquates au fonctionnement du projet et répondre aux cadres règlementaires, en s'appuyant sur la complémentarité des rôles et fonctions de chacun tout en prenant en compte leur diversité, et leur situation de handicap, le cas échéant.
- C8 - **Animer un groupe d'acteurs** (citoyens, élus, structures professionnelles et collectivités, financeurs, producteur de matériel…) de la PGprox et/ou des réseaux de relais de terrain (Guides Composteurs, référents de site, agents des espaces verts et de restauration…) dans le but de pérenniser et d'autonomiser une dynamique collective.

Retrouvez toutes les informations, conditions d'exercice, débouchés et perspectives d'évolution sur la fiche dédiée du Réseau Compost Citoyen national : Fiche fonction - Maître Composteur

MAÎTRE COMPOSTEUR·RICE

RS6733 - Organiser et déployer des opérations de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

Certificateur : Réseau Compost Citoyen - Date d'enregistrement de la certification : 19/07/2024

MAÎTRE COMPOSTEUR·RICE AU QUOTIDIEN

Le.la **Maître Composteur** est le.la **professionnel·le** qui **organise et déploie** les opérations de prévention et de gestion des biodéchets ("PGprox") sur le territoire : compostage partagé, autonome en établissement et individuel. Il·elle est à la fois le·la **référent·e technique et réglementaire** sur l'ensemble de ces opérations.

C'est un·e **spécialiste** : son rôle est de choisir les **solutions techniques adaptées à son territoire**, d'assurer le suivi, l'évaluation et la qualité des dispositifs, et de travailler avec les élu·es, services techniques et partenaires. De plus, il.elle **anime le réseau des relais de terrain**, Guides Composteur et Référent.es de Site, qu'il.elle recrute, fait monter en compétences et mobilise pour mener à bien ces opérations.

Missions détaillées :

- **Piloter** les différentes étapes de **projets de prévention et gestion de proximité des biodéchets ("PGprox")** à l'échelle d'un **territoire**
- **Piloter** le **retour au sol des matières organiques** au niveau d'un **territoire**
- **Mobiliser différents acteurs, institutionnels et privés**
- **Organiser, planifier, suivre et évaluer** des opérations de PGprox sur le territoire
- **Accompagner** la montée en compétences des acteur·rices : particuliers, agent·es techniques, autres professionnel·les
- **Créer et animer** un ou des réseaux d'acteurs de la PGprox









Pratique

Règlement de nos formations

VERSION DU 20/09/2022

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-1 du Code du travail. Il s'applique à tou·te·s les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 - Règles générales

Chaque stagiaire s'engage à respecter les conditions générales de délivrance des formations, ainsi que l'ensemble des règles liées à l'utilisation des différents services d'OrgaNeo.
Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de formation fixés par l'organisme de formation et portés à leur connaissance. En cas d'absence ou de retard, le/la stagiaire en avertit le prestataire.
Chaque stagiaire doit obligatoirement signer, à chaque demi-journée, la feuille d'émargement présentée par l'intervenant·e.
Les stagiaires sont invité·e·s à se présenter sur le lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente sur le site. Ils/Elles doivent notamment veiller à respecter l'environnement de travail du personnel du site sur lequel se déroule la formation à laquelle ils/elles participent.
Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'avoir un comportement irrespectueux à l'égard de l'ensemble des personnels ou des autres stagiaires, quel que soit le moyen de communication utilisé (téléphone, mail, forum, classe virtuelle, etc.) ;
- D'utiliser les services mis à disposition à des fins illégales ;
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De perturber le bon déroulement de la formation par un comportement inapproprié ;
- De céder à titre gratuit ou payant ses identifiants d'accès aux ressources numériques mise à disposition par OrgaNeo à un tiers ;
- De diffuser au public les contenus pédagogiques fournis ;
- De diffuser des coordonnées des intervenant·e·s ou des autres stagiaires sans leur accord.

Article 3 - Maintien du matériel en bon état

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel utilisé lors de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet, l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.
Suivant la formation suivie les stagiaires peuvent être tenus de consacrer un temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.
Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés à l'intervenant·e qui a en charge la formation suivie.



Article 4 - Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.
Lorsque la formation a lieu sur un site autre que celui de l'organisme de formation, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du site accueillant la formation.
Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le/la stagiaire accidenté·e ou les personnes témoins de l'accident au responsable d'OrgaNeo.

Article 5 - Mise à disposition du règlement intérieur

Le présent règlement est disponible sur l'extranet d'OrgaNeo. Il est mis à disposition de chaque stagiaire au plus tard le premier jour de la formation.

Article 6 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique, etc.), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord de la société. Le/La client·e s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 7 - Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le/la stagiaire·e à OrgaNeo sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant le règlement général sur la protection des données (RGPD), le/la client·e dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité des données personnelles le/la concernant.

Article 8 - Harcèlement moral et sexuel

Article 222-33-2 du code pénal :
Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

L'infraction est également constituée :
a) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
b) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :
1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;
2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur ;
3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;
4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;
5° Lorsqu'un mineur était présent et y a assisté.
Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 5°.

Article 222-33 du code Pénal :

I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'infraction est également constituée :
1° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
2° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

III. - Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.
Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque les faits sont commis :
1° Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;
2° Sur un mineur de quinze ans ;
3° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;
4° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur ;
5° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ;
6° Par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;
7° Alors qu'un mineur était présent et y a assisté ;
8° Par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait.

Article 9 - Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction d'OrgaNeo pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :
• Avertissement écrit par la direction d'OrgaNeo ;
• Blâme ;
• Suspension temporaire ou définitive d'accès à tout ou partie des services proposés par OrgaNeo ;
• Exclusion définitive de la formation.

Article 10 - Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans qu'il/elle ne soit informé·e dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui/elle. Lorsque OrgaNeo envisage une prise de sanction, le/la stagiaire est convoqué·e par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé·e contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du/ de la stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le/la stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié·e de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au/à la stagiaire : il/elle a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par OrgaNeo, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le/la stagiaire n'ait été au préalable informé·e des griefs retenus contre lui/elle et, éventuellement, qu'il/elle ait été convoqué·e à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où le cas échéant, après avis de la commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au/ à la stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. OrgaNeo informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 11 - Responsabilité d'OrgaNeo en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

OrgaNeo décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou de détérioration d'objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte ou celle du site de formation (salle de formation, locaux administratifs, parc de stationnement, etc.)

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 20/09/2022.

Alan LE JELOUX, Directeur

OrgaNeo
SAS au capital de 18 180 €
7 avenue de Blida 57000 METZ
RCS METZ 539 894 899

Contactez-nous

formation@organeo.com
09 72 19 68 66
www.organeo.com

Bliiida
7 avenue de Blida
57000 METZ

Une équipe disponible pour vous accompagner à chaque étape.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour répondre à toutes vos questions.

OCT
2026

OrgaNeo, SAS au capital de 18180 € - www.organeo.com - contact@organeo.com
7 avenue de Blida 57000 METZ France - tel 09 72 19 68 66
RCS METZ TI SIREN 539894899 - APE 74.90B - Numéro fiscal pour ventes FR49539894899
N° d'activité de centre de formation 41570335057 du 13/05/2014
Référence DataDock 0008694 /Code CPF 284034
Notre organisme de formation est certifié QUALIOPI pour les actions de formation